



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, greffière adjointe de cette ville, que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 juillet 2018, le Conseil municipal a adopté le

**RÈGLEMENT 315-2018** ayant pour objet d'amender le règlement de zonage 199-2012 de façon à autoriser :

- l'entreposage saisonnier de sable et de balles de foin sur un terrain contigu au parc industriel Sud Lucien-Collard, en arrière-lot de la route du Lac Ouest;
- l'agrandissement de l'aire de stationnement de la laiterie de la coopérative Nutrinor;
- l'agrandissement de la cour automobile vers l'arrière du concessionnaire Mitsubishi;
- la construction d'une résidence multifamiliale de 8 logements à l'extrémité Est de la rue des Camélias;
- la construction d'une résidence trifamiliale du côté nord de la rue de la Croix, entre l'avenue du Pont Sud et la rue Lapointe;
- l'ajout d'une aire de stationnement à la station-service projetée au coin sud-est des boulevards Saint-Luc et Saint-Jude;
- les résidences unifamiliales jumelées dans le prolongement sud de l'avenue d'Iberville;
- les résidences de 3 logements dans le secteur de la rue Gaudet, sous réserve d'avoir la superficie de terrain suffisante;
- les garages attenants à une résidence, sur une largeur correspondant au plus à 50 % de celle du rez-de-chaussée du bâtiment;
- sous certaines conditions, les terrasses et patios dans les cours avant de terrains;
- sous certaines conditions, dans les zones agricoles, l'élevage saisonnier d'au plus 6 porcelets;
- les kiosques d'un marché public dans l'aire de stationnement du parc des Pluviers, dans le secteur Saint-Cœur-de-Marie;
- une expérience pilote de commerce saisonnier de restauration au centre-ville;
- les normes de lotissement de terrains partiellement desservis dans le secteur du futur chemin du Panorama, dans le quartier Talbot;
- un ensemble domiciliaire intégré entre la rue Sacré-Coeur Est et la rivière Petite-Décharge;
- les normes de lotissement de terrains de camping sur l'île d'Alma, à proximité du lac Saint-Jean.

que la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est a délivré à l'égard du règlement 315-2018 un certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, le 11 juillet 2018.

AVIS PUBLIC est en outre donné que ledit règlement 315-2018 est actuellement déposé au bureau du greffier à l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Ledit règlement 315-2018 entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à Alma,  
Ce 25 juillet 2018.

La greffière adjointe de la Ville d'Alma,



Annie Aubin, avocate

## ATTESTATION

JE, soussignée, greffière adjointe de la Ville d'Alma, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus, par affichage à l'hôtel de ville, le 25 juillet 2018, par diffusion sur le site Internet de la Ville, le 25 juillet 2018 et par insertion dans le journal Le Lac-Saint-Jean, le 25 juillet 2018.

Alma, ce 25 juillet 2018.

La greffière adjointe de la Ville d'Alma,



Annie Aubin, avocate